



Rapport de la Municipalité au Conseil communal

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Julian Pidoux intitulé « Soutenir la communication des associations et des clubs avec un réseau performant de panneaux d'affichage libre »

Secrétariat municipal

M. le Syndic Alain Monod

Rapport n° 01/2025

Préavis adopté par la Municipalité, le 09.12.2024

Table des matières

1	Postulat de M. le Conseiller communal Julian Pidoux.....	2
2	Réponse de la Municipalité	3
2.1	Situation actuelle.....	3
2.2	Nouveaux endroits	4
3	Règlement	5
4	Conclusion	5

1 Postulat de M. le Conseiller communal Julian Pidoux

Lors de la séance du Conseil communal du 17 septembre 2024, M. le Conseiller Julian Pidoux a déposé le texte suivant :

Quiconque s'est une fois livré à l'exercice en témoignera : trouver, puis utiliser les panneaux d'affichage libre à Epalinges relève un peu du défi. Car une fois l'un des rares objets repéré - il n'en existe sauf erreur que trois - y apposer une affiche ou un flyer peut s'avérer être un tour de force tant ils ont subi les aléas du temps.

Face à ce constat, le réseau de panneaux d'affichage libre dans notre commune devrait être amélioré pour répondre aux besoins des associations et des clubs. Le nombre de ces surfaces est en effet très limité et leur usure ne permet pas de contribuer à une communication efficace pour les milieux associatifs et acteurs bénévoles. Pour l'heure, ces derniers doivent surtout chercher leur salut sur les panneaux bondés dans les halls des centres commerciaux ou espérer que quelques commerces de la place acceptent de leur prêter un coin de vitrine. Et si les réseaux sociaux ont certes changé la donne en matière de communication, il n'en reste pas moins que la pose d'affiches est toujours un bon moyen pour faire connaître manifestations et événements locaux.

Je propose ainsi que la Municipalité réfléchisse à l'implantation d'un dispositif plus étendu et modernisé de panneaux officiels dédiés à l'affichage libre. Il pourrait être déployé dans les différents quartiers, ainsi qu'aux endroits clés de la Commune, tels que les arrêts de transports publics, les pôles sportifs, et les zones à forte fréquentation.

Avec ses emplacements référencés sur le site de la Commune et doté d'un règlement d'utilisation, un tel réseau permettra d'accroître la visibilité des initiatives locales, de dynamiser la vie associative, tout en participant au renforcement du lien social.

Au vu de ce qui précède, je vous remercie de bien vouloir prendre en considération ce postulat.

2 Réponse de la Municipalité

2.1 Situation actuelle

À ce jour, trois panneaux sont en place : l'un au Village, un autre au Grand-Chemin, et un dernier aux Croisettes, réinstallé après les travaux. En revanche, le panneau situé devant la Salle des spectacles a été retiré lors des transformations, sans raison apparente. Sa remise en place est prévue prochainement. Cette situation sera toutefois corrigée rapidement.



Chemin des Croisettes



Le Grand-Chemin



Route du Village



Grande Salle

2.2 Nouveaux endroits

Nous avons identifié les nouveaux endroits possibles suivants :



Chemin de la Biolleyre



Chemin du Prè-d'Yverdon



Ancien terminus du bus 5 (arrêt Giziaux,
une fois les travaux réalisés)



Ruisseau-Martin

Le choix est principalement motivé par la fréquentation régulière des lieux par des piétons.

3 Règlement

Nous allons éditer un règlement de la Municipalité (donc non soumis à votre Conseil) qui dira simplement que les d'associations, clubs sportifs et sociétés locales enregistrées auprès du Secrétariat municipal auront la possibilité d'utiliser ces panneaux d'information. Tout affichage commercial est interdit. Les communications devront être enlevées après l'événement par les organisateurs. Avec ses emplacements référencés sur le site de la Commune et dotés d'un règlement d'utilisation, un tel réseau permettra d'accroître la visibilité des initiatives locales, de dynamiser la vie associative, tout en participant au renforcement du lien social.

La Municipalité profite de rappeler que notre application (onglet agenda), le Palinzard, le « Sortir à Épalinges » et le site internet sont des vecteurs de communication et permettent d'annoncer des événements à caractère non-commercial.

4 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le rapport n° 01/2025 de la Municipalité du 09.12.2024 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Julian Pidoux intitulé « Soutenir la communication des associations et des clubs avec un réseau performant de panneaux d'affichage libre ».

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alain Monod



La Secrétaire municipale

Sarah Miéville

Annexe(s) : néant